



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2025

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
de la planification et du développement économique
Quarante-quatrième réunion
Tanger, Maroc (hybride), 28-30 mars 2026

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires

Rapport sur la suite donnée aux résolutions issues de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

I. Introduction

1. Le présent rapport présente des éléments marquants des progrès réalisés par le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dans la mise en œuvre des résolutions adoptées par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à sa réunion tenue à Addis-Abeba du 12 au 14 mars 2025, selon des modalités hybrides (participation en présentiel et en ligne) à l'occasion de la cinquante-septième session de la Commission.

2. La Conférence a adopté cinq résolutions qui ont été soumises au Conseil économique et social pour examen et approbation. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces résolutions, qui appellent des mesures de la part de la Commission, sont mis en relief dans le présent rapport.

II. Progrès réalisés par la Commission

A. Résolution 2025/3 sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour faire avancer le développement socio-économique de l'Afrique

Paragraphe 3

Demande à la Commission et à ses partenaires de continuer à apporter un appui à ses membres dans la mise en place d'environnements favorables au développement de l'intelligence artificielle, y compris des structures réglementaires, institutionnelles et de gouvernance appropriées aux niveaux

* E/ECA/COE/44/1.



national et régional, et un financement adéquat pour la recherche, l'innovation et le développement des entreprises ;

3. La Commission a réalisé des progrès notables en aidant ses membres à créer des environnements favorables au développement et à l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle, principalement au moyen d'interventions ciblées en matière de gouvernance des données, d'harmonisation de la politique numérique et de renforcement des capacités institutionnelles, qui constituent ensemble les fondements de l'état de préparation à l'intelligence artificielle.

4. Des étapes importantes ont été franchies à la suite du soutien technique fourni par la CEA dans la définition de feuilles de route de mise en œuvre pour l'élaboration de cadres réglementaires de gouvernance des données dans quatre membres pilotes : Burundi, Mozambique, République démocratique du Congo et République-Unie de Tanzanie. Le Burundi et la République démocratique du Congo ont finalisé la rédaction de leurs stratégies nationales de gouvernance des données ; et le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie ont mené des évaluations nationales de la situation de la gouvernance des données, qui fournissent un diagnostic du paysage numérique et réglementaire de chaque pays, recensant les forces et les lacunes institutionnelles et faisant le point sur les possibilités sectorielles pour les environnements de données prêts pour l'utilisation de l'intelligence artificielle.

5. Bien qu'une base solide pour la gouvernance des données et l'utilisation de l'identité numérique, qui sont essentielles pour l'état de préparation à l'intelligence artificielle, ait été établie en renforçant les capacités nationales et en favorisant la convergence dans le domaine réglementaire, plusieurs lacunes subsistent. La Commission accélérera l'appui apporté à ses membres afin d'élaborer des stratégies nationales en matière de gouvernance des données, d'identité numérique et d'intelligence artificielle, d'étendre la coopération régionale sur les flux transfrontières de données et de promouvoir l'accès aux modèles de financement mixte. Ces actions permettront de s'assurer que l'approche africaine de l'intelligence artificielle évolue au sein d'une structure de gouvernance cohérente qui favorise un développement socio-économique inclusif.

Paragraphe 4

Demande également à la Commission et à ses partenaires de faciliter la recherche fondée sur les politiques et de mettre en place des plateformes de partage des connaissances et des réseaux de collaboration entre ses membres afin de promouvoir l'échange de bonnes pratiques en matière de déploiement de l'intelligence artificielle ;

6. La Commission a redoublé d'efforts pour favoriser la collaboration portant sur l'application de l'intelligence artificielle. Reconnaissant qu'un développement responsable et inclusif de la technologie nécessite un apprentissage partagé et un dialogue permanent, la CEA a donné la priorité à l'échange de connaissances, au travail en réseau et au renforcement des capacités entre les décideurs et les organismes de réglementation.

7. La Commission, en collaboration avec ses membres, la Commission de l'Union africaine, l'Union internationale des télécommunications, le Bureau des technologies numériques et émergentes, la Commission de la science et de la technologie au service du développement, le secrétariat du Forum sur la gouvernance d'Internet, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et les bureaux des coordonnateurs résidents, a organisé trois forums régionaux multipartites de haut niveau afin de recueillir des éléments d'information pour les cadres réglementaires de la gouvernance numérique. Ces trois forums sont les suivants : le septième forum sur la science,

la technologie et l'innovation, qui s'est tenu en avril 2025 à Kampala et a servi à étayer les débats de la onzième session du forum régional africain sur le développement durable, qui s'est tenue plus tard en avril à Kampala ; l'examen à 20 ans du Sommet mondial sur la société de l'information en Afrique, tenu en mai 2025 à Cotonou (Bénin) et le quatorzième Forum africain sur la gouvernance de l'Internet, qui s'est tenu en mai 2025 à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie). Trois grandes déclarations et documents finaux relatifs à la gouvernance d'Internet et à une approche continentale privilégiant la collaboration de l'intelligence artificielle et de la transformation numérique plus générale ont été adoptés en liaison avec ces événements :

a) La Déclaration de Kampala sur les solutions durables et inclusives fondées sur des données scientifiques et factuelles qui visent à stimuler la création d'emplois et la croissance économique et à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, adoptée par le Forum régional africain pour le développement durable à sa onzième session. La Déclaration est alignée sur un consensus élargi selon lequel les États africains devraient s'efforcer d'être les fers de lance des progrès accomplis grâce à l'intelligence artificielle dans le cadre d'une gouvernance responsable de la technologie, soutenue par des investissements dans les infrastructures, le développement des compétences et des politiques éthiques, qui requièrent tous des données actualisées et validées, ainsi qu'une collaboration transfrontalière et intersectorielle¹ ;

b) La Déclaration de Dar es-Salaam sur la gouvernance d'Internet, adoptée au quatorzième Forum africain sur la gouvernance de l'Internet, qui comporte des engagements visant à renforcer les cadres stratégiques et juridiques pour l'intelligence artificielle, à accélérer l'adoption d'infrastructures publiques numériques et à assurer une gouvernance efficace des ressources d'Internet ;

c) La Déclaration de Cotonou sur l'accélération de la transformation numérique de l'Afrique, dans laquelle l'engagement pris par l'Afrique d'aligner les politiques numériques sur le Pacte numérique mondial a été réaffirmé et en vertu de laquelle un cadre commun de coopération réglementaire dans des domaines essentiels pour la gouvernance de l'intelligence artificielle, tels que l'interopérabilité, la cybersécurité et la connectivité universelle, a été établi.

8. Ensemble, ces processus multipartites ont créé une dynamique continentale pour la création d'un paysage réglementaire et institutionnel cohérent, favorable au développement et au déploiement responsables de l'intelligence artificielle.

9. Pour faire progresser l'adoption responsable de l'intelligence artificielle dans les secteurs prioritaires, la CEA, en collaboration avec la société de services financiers numériques Ant Group, a soutenu le renforcement des capacités des experts en technologies financières émergentes, notamment la notation du crédit et les prêts fondés sur l'intelligence artificielle, ainsi que les cryptomonnaies et la chaîne de blocs. En complément de cette action, la CEA a renforcé les capacités des responsables du secteur public en matière de cybersécurité, de diplomatie numérique et d'atténuation des risques technologiques dans le cadre des efforts visant à améliorer la capacité de ses membres de déployer des solutions d'intelligence artificielle en toute sécurité. En outre, la CEA a produit un rapport à paraître sur le paysage numérique de l'Afrique, qui donne un aperçu des possibilités sectorielles et des exigences fondamentales nécessaires pour permettre l'adoption responsable de l'intelligence artificielle sur le continent.

¹ ECA/RFSD/2025/12.

10. En marge de l'examen à 20 ans du Sommet mondial sur la société de l'information en Afrique et du quatorzième Forum africain sur la gouvernance de l'Internet, la CEA a organisé, en partenariat avec Google, deux programmes de formation sur mesure sur l'élaboration de politiques dans le domaine de l'intelligence artificielle et sur les technologies en nuage à l'intention de plus de 220 décideurs, organismes de réglementation et praticiens du développement. Les séances de formation avaient pour but de renforcer les connaissances pratiques des participants sur les plans directeurs pour l'intelligence artificielle, les considérations éthiques et le rôle de la technologie dans l'amélioration de l'efficacité du secteur public.

11. Les progrès réalisés à ce jour reflètent l'importance stratégique accordée à la création d'environnements fondés sur le savoir structurés pour l'intelligence artificielle, jetant les fondements d'un pôle continental de connaissance et de collaboration et exploitant les résultats des réunions susmentionnées du Forum sur la science, la technologie et l'innovation, du Forum africain sur la gouvernance de l'Internet et de l'examen à 20 ans du Sommet mondial sur la société de l'information en Afrique. Le partenariat établi avec Google continue de jouer un rôle de catalyseur en mettant les décideurs africains en contact avec les experts mondiaux de l'intelligence artificielle. D'autres mesures sont nécessaires pour institutionnaliser les réseaux de collaboration dans le cadre d'une plateforme unifiée de politique numérique et pour établir une plateforme continentale de connaissances sur l'intelligence artificielle liée à des stratégies mondiales et régionales de transformation numérique.

B. Résolution 2025/5 sur l'utilisation des chaînes de valeur régionales pour tirer parti des richesses de l'Afrique

Paragraphe 4

Exhorte la Commission et ses partenaires à intensifier l'appui en matière d'analyse et de renforcement des capacités aux membres de la Commission pour la mise en place de chaînes de valeur régionales et de zones économiques spéciales compétitives, en les aidant notamment à incorporer les dispositions de l'Accord dans leur législation nationale, à réduire les risques pour les investissements dans les secteurs prioritaires, et à établir des règlements et des normes visant à assurer le succès de la nouvelle génération de zones économiques spéciales en Afrique.

12. Conformément à la résolution, la CEA a mis en œuvre une série d'initiatives analytiques et politiques et d'analyses de renforcement des capacités visant à renforcer les chaînes de valeur durables, à faciliter la coopération régionale et à soutenir l'adoption de cadres harmonisés pour les zones économiques spéciales et le désengagement face aux risques d'investissement. La Commission a fait progresser les activités préparatoires destinées à appuyer le développement de chaînes de valeur durables dans les secteurs prioritaires, notamment l'automobile, le coton, les textiles et l'habillement.

13. Dans le secteur automobile, la CEA a lancé l'élaboration d'une base de données de recherche de fournisseurs durables, qui servira de marché numérique mettant en relation les petites et moyennes entreprises avec les principaux acheteurs. Parmi les fonctionnalités de la plateforme, on trouvera des profils de fournisseurs, des détails sur les certifications en matière de durabilité et des informations sur les conditions à remplir pour les acheteurs, qui serviront de fondement aux futures fonctions d'intégration et d'appariement des données. Ces efforts ont pour but de renforcer les liens interentreprises pour les petites et moyennes entreprises, de promouvoir l'approvisionnement

régional et d'améliorer la compétitivité au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine.

14. En ce qui concerne la chaîne de valeur du coton, des textiles et de l'habillement, la CEA a achevé un travail d'analyse portant sur neuf de ses membres et a mené des processus de validation pour une étude continentale et une base de données sur les matières premières et les intrants². L'étude comporte des recommandations d'usage visant à renforcer la chaîne de valeur du coton, des textiles et de l'habillement en Afrique en améliorant la collaboration régionale, les infrastructures et les normes de qualité, ainsi qu'une présentation des avantages de l'alignement sur les règles d'origine pertinentes pour la Zone de libre-échange continentale africaine. Un atelier régional de validation s'est tenu à Cotonou en juillet 2025, réunissant 26 représentants (dont dix femmes) des ministères du commerce et de l'industrie, des conseils d'exportation, des Conseils du développement industriel, des organisations du secteur privé et des établissements universitaires de 11 membres de la CEA³.

15. Conformément à l'appel lancé dans la résolution pour se désengager face aux risques d'investissement dans les industries prioritaires, la CEA fournit un soutien technique à six de ses membres pour l'élaboration de cadres et de partenariats qui améliorent le climat d'investissement pour les chaînes de valeur régionales et les zones économiques spéciales. Au Malawi, la CEA encourage l'élaboration d'une réglementation pour les zones économiques spéciales, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la politique industrielle nationale du pays et à la mise en œuvre concrète de la loi portant création de Zones économiques spéciales. Au Lesotho et en Namibie, la CEA fournit une assistance technique pour la l'élaboration d'un plan directeur commun pour le secteur automobile, afin de faciliter l'intégration de ces pays dans la chaîne de valeur régionale de l'automobile. Pour renforcer le développement du contenu local et promouvoir la participation du public dans les zones économiques spéciales pour les véhicules électriques à batterie, et les chaînes de valeur régionales connexes, en République démocratique du Congo et en Zambie, la CEA a organisé un atelier multipartite, réunissant 58 participants de banques commerciales, d'établissements universitaires, d'entités publiques, de médias et de microentreprises, petites et moyennes entreprises. L'atelier avait pour but de sensibiliser aux débouchés commerciaux et possibilités d'investissement dans l'ensemble de la chaîne de valeur des batteries de véhicules. En Afrique du Sud, la CEA apporte un soutien technique à la création d'un parc industriel dans la province de Gauteng.

16. Pour libérer le potentiel du continent en matière de commerce des services, la CEA a continué à promouvoir l'intégration du secteur dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. En septembre 2025, la CEA a organisé une conférence multipartite à Addis-Abeba sur le commerce des services et les chaînes de valeur financières dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, facilitant l'apprentissage entre pairs et l'échange d'enseignements.

17. Afin d'appuyer l'établissement de règlements et normes pour les zones économiques spéciales, la CEA a organisé des voyages d'études dans ces zones et dans d'autres zones et parcs industriels, commerciaux et situés en zones franches similaires en Afrique du Sud, au Bénin et au Gabon, et, en dehors de l'Afrique, en Chine, en Colombie, au Costa Rica, aux Émirats arabes unis et en République de Corée. En collaboration avec la Banque africaine d'import-export, d'autres voyages d'études sont prévus en Angola, au Kenya, en Malaisie et au Maroc. L'objectif des voyages d'études est de définir des modèles réglementaires et des pratiques opérationnelles efficaces qui contribueront à

² Afrique du Sud, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Kenya, Lesotho, Mali, Maroc et Maurice.

³ Afrique du Sud, Égypte, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Mali, Maurice, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Tunisie et Zambie.

l’élaboration d’un cadre africain cohérent pour les normes et la gouvernance relatives aux zones économiques spéciales.

18. Pour consolider les progrès accomplis à ce jour eu égard à la résolution, la CEA intensifiera sa collaboration avec ses membres, en vue d’appuyer la mise en œuvre de mesures de désengagement face aux risques d’investissement et la mise en place de cadres généraux donnant les moyens d’agir. Au cours de la période à venir, la CEA donnera la priorité à la finalisation et à la diffusion d’une étude sur les normes et standards pour les zones économiques spéciales, au lancement de la base de données des fournisseurs durables du secteur automobile et à la facilitation de la validation et de l’adoption de recommandations sur la chaîne de valeur du coton, des textiles et de l’habillement. En outre, elle renforcera les initiatives d’apprentissage entre pairs et de promotion des investissements afin d’accélérer l’application pratique des outils et des cadres pertinents dans toute l’Afrique.
